



COMMUNIQUE DE PRESSE

CONFERENCE DE PRESSE

*« 9.000 ménages habitant des logements sociaux
gratuitement équipés de « tri-packs »!*

Et premier bilan du tri obligatoire des déchets en Région bruxelloise »

Mercredi 10 février 2010 à 13h45

Au Foyer Anderlechtois

Une grande campagne de distribution d'outils très importants pour aider au tri des déchets débute à Bruxelles ce mercredi 10 février. Il s'agit de la distribution de « **Tri-packs** » aux habitants de logements sociaux collectés en conteneurs par l'Agence Bruxelles-Propreté. Cette distribution commence au Foyer Anderlechtois.

Il s'agit de packs comprenant de l'information claire et précise sur le tri, mais aussi deux sacs de tri compacts, réutilisables, lavables et adaptés aux logements de petite taille. Ces deux sacs sont compartimentés, l'un pouvant accueillir le verre de couleur et le verre transparent et l'autre les déchets PMC (qui vont normalement dans le sac bleu) et les déchets papier et carton (qui vont normalement dans le sac jaune).

Grâce à ces sacs solides et écologiques (composés à 85% de bouteilles en plastique recyclées), les habitants de ces logements collectés en conteneurs par Bruxelles-Propreté pourront faire le tri chez eux et descendre très facilement leurs déchets triés aux conteneurs. Ils pourront donc tous poser le geste positif pour l'environnement devenu obligatoire à Bruxelles depuis le 1^{er} janvier, sans que cette nouvelle obligation n'occupe trop d'espace chez eux et ne leur coûte un euro supplémentaire, puisque ces sacs réutilisables sont gratuits!

En tout, ce sont **9000 ménages** qui pourront ainsi être équipés dans les prochaines semaines. Ce sont donc 18.000 sacs à tri qui seront distribués aux quatre coins de la Région bruxelloise. Ils sont financés par Fost +.

Cette distribution s'accompagnera de séances d'information et de sensibilisation, accessibles aux locataires qui le souhaitent. Ces séances seront dispensées soit par l'Agence Bruxelles-Propreté, soit par des travailleurs sociaux qui ont été formés en ce sens par

l'Agence Bruxelles-Propreté. 25 séances d'information pour les habitants sont d'ores et déjà programmées au Foyer anderlechtois, mais aussi, notamment, au Foyer laekenois, au Foyer saint-gillois et au Logement molenbeekois. Et ce n'est qu'un début, les demandes augmentant de jour en jour!

Les ménages qui n'auront pas été touchés via ces animations seront démarchés en porte-à-porte, dans le courant du mois de mars. Ce travail se fera en étroite collaboration avec les SISP (Sociétés immobilières de Service public).

Premier bilan de l'obligation de tri

Les chiffres sont déjà significatifs, au bout de seulement 5 semaines d'entrée en vigueur de l'obligation de tri. Ils confirment un constat global: les sacs jaunes et bleus fleurissent partout à Bruxelles depuis quelques semaines.

Comparons ce qui est comparable: si l'on regarde les tonnages collectés la cinquième semaine de l'année 2010 (du 1er février au 7 février, c'est-à-dire la semaine passée) et qu'on les compare à ceux de la même semaine de 2009, on constate que les équipes de Bruxelles-Propreté ont collecté 315,68 tonnes de déchets PMC et Papier/Carton en plus, soit une **augmentation de 25% du volume par rapport à 2009** ! L'augmentation est encore plus sensible en ce qui concerne le verre collecté dans les bulles à verre, puisque quelque 118 tonnes supplémentaires ont été récoltées en 2010 par rapport à 2009, soit une augmentation de 39%!

De manière globale, sur la base des chiffres de cette semaine de référence, le volume de déchets triés à Bruxelles (sac bleu, sac jaune et bulles à verre) a donc augmenté de 27%. Dans le même temps, le tonnage de déchets résiduels, collectés dans le sac blanc et incinérés, a également bien diminué (- 11%). C'est la preuve que le message du tri est bien passé et que les Bruxellois s'inscrivent résolument dans une démarche positive, respectueuse de notre environnement.

Les actions à venir

Ces chiffres, s'ils sont encourageants, ne doivent pas empêcher de continuer à travailler pour sensibiliser toujours plus les Bruxellois. A trier, mais surtout **à bien trier**. Parce que trier, ce n'est pas facile. Les questions sont souvent légion quand on parle de tri. Surtout quand il s'agit d'identifier ce qui peut aller dans le **sac bleu**, de ce qui ne peut pas s'y trouver. C'est la plus grosse source d'erreurs de tri à l'heure actuelle.

C'est pourquoi une nouvelle vaste campagne média sur ce sujet précis débutera le 22 février et sera présente pendant environ 3 semaines sur les ondes des radios régionales (y compris les radios communautaires), dans certains supports de presse écrite gratuite et via le réseau d'affichage.

La Stib sera également un partenaire très actif de cette campagne.

Le message de la nouvelle campagne sera très simple, très didactique, et également ludique. Il est directement inspiré de celui qui caractérisait la campagne menée pour annoncer l'obligation du tri du verre. Ce sont donc les déchets eux-mêmes qui indiqueront s'ils peuvent ou non aller dans le sac bleu...

Cette campagne sera également très visible dans deux types de commerces spécifiques:

- les **restaurants/snacks**, via la diffusion de sets de tables (prévus à 300.000 exemplaires). C'est essentiel, parce que ce sont généralement des établissements qui génèrent pas mal de déchets qui peuvent être triés (canettes, bouteilles en plastique, etc)
- les **lavoirs**, où l'on attend généralement longtemps, où l'on peut donc prendre le temps de s'informer.

Le travail d'information entamé en 2009 porte donc déjà ses fruits, les chiffres le démontrent. Mais il y a encore du travail pour améliorer encore les choses:

- il reste des récalcitrants à convaincre,
- il faut continuer à informer pour apprendre à chacun à bien trier,
- il faut rappeler à tous que les sacs jaunes et bleus ne sont ramassés qu'une fois par semaine, et non deux comme le sac blanc.

Nous savons cependant que la sensibilisation ne suffit pas. C'est pourquoi les 25 contrôleurs de Bruxelles-Propreté sont également à pied d'oeuvre depuis début janvier pour s'assurer du bon respect de l'obligation de tri partout dans la ville.

Deux types de contrôles sont effectués:

- La vérification des sacs blancs, pour s'assurer que le tri est effectué. Si ce n'est pas le cas, dans un premier temps, ce sont des avertissements qui sont adressés, avant de passer à la phase d'amendes (*pouvant aller de 62,5 à 625 euros en fonction du volume de déchets non-conformes et de la récidive*).
- La vérification des sacs de couleur, pour s'assurer que le tri est correct. Si ce n'est pas le cas, les agents de collectes apposent des autocollants sur les sacs de collectes sélectives qui comportent un taux élevé d'intrus (ces contrôles vont débuter dans les prochaines semaines). Ensuite auront lieu les avertissements. Enfin, dans un troisième temps viendra la répression proprement dite.

« En conclusion, indique Emir Kir, je dirais que ce qui me réjouit particulièrement, c'est de voir que tous les quartiers de Bruxelles, sans distinction, se mettent au bleu et au jaune. Ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les ouvriers de la collecte de l'agence Bruxelles-Propreté qui, aujourd'hui, sont plus nombreux à être affectés à la collecte sélective et passent désormais dans toutes les rues de la capitale. Et je suis certain que tout ceci n'est qu'un début! »

Contacts presse:

Pour le Cabinet d'Emir Kir:

Fabienne Defrance 02/506.34.19 ou 0499/588.300

Pour l'Agence Bruxelles-Propreté:

Etienne Cornesse 02/778.08.48